Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
28

nombre de membres absents excusés représentés :
1

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
29 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le quatre novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Céline ROSZCZKA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Aurélie VERCELLI, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Annie GERMIN, Mme Pascale MEYER, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, Mme Laïla ACHKAR, Mme Anne-Claude MARTEL, M. Benoît MOULIN, M. Renaud LEROI, M. Jonathan GRIMAUD, M. Yohan MESSABIER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Eric MICHEL, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Stéphanie REMOND, Mme Lydie COMMOY, M. Frédéric PONGE et Mme Aurélie SAN ISIDORO.

Membre absent excusé représenté : M. Eric MARC (pouvoir à M. COURRENT)

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 04-11-2026/22 – Rapport d'Orientation Budgétaire 2027

Rapporteur : M Renaud LEROI

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriale, article L-2312-1 modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 – article 107 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriale, article L-2121-8 ;

2. Eléments de contexte

Le Rapport et le Débat d'Orientation Budgétaire constituent, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, la première étape de la construction budgétaire et un temps essentiel de la construction du budget.

Pour autant, les éléments du rapport ne constituent pas des engagements financiers mais bien une vision concrète des objectifs d'action publique et de gestion de ses finances que la commune se fixe pour l'année 2027 et les suivantes.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

L'article L1612-26 rendu du Code général des collectivités territoriales (CGCT) rendu applicable aux communes au 1er janvier 2026 par l'article L2312-1 du même code dispose que chaque année « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires* [ROB], *les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* ».

Les éléments budgétaires et financiers présentés dans le ROB sont contextualisés au regard de la situation de la commune dans un environnement économique, social et politique global qui dépasse largement son territoire pour essayer de prendre en compte l'entièreté des problématiques soulevées pour la gestion des affaires publiques.

3. Incidence financière

Néant

4. Décisions

Après avis de la commission, le Conseil municipal :

Article 1 : **donne acte** à Monsieur le Maire de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

5. Annexes

1. Rapport d'Orientation Budgétaire 2027
2. Valorisation des mises à disposition de salles aux associations marguerittoises

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication ou notification, en vertu de l'article R421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

VILLE DE
MARGUERITTES

Rapport d'Orientation Budgétaire

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

Année 2027

Conseil municipal du 4 novembre 2026

Préambule

L'article L1612-26 rendu du Code général des collectivités territoriales (CGCT) rendu applicable aux communes au 1er janvier 2026 par l'article L2312-1 du même code dispose que chaque année *« dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires* [ROB], *les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique »*.

Les éléments budgétaires et financiers présentés dans le ROB sont contextualisés au regard de la situation de la commune dans un environnement économique, social et politique global qui dépasse largement son territoire pour essayer de prendre en compte l'entièreté des problématiques soulevées pour la gestion des affaires publiques.

Le ROB donne lieu à un débat d'orientation budgétaire (DOB) soumis à un vote du Conseil municipal

La délibération relative au ROB, au DOB et à ce vote est relatée au compte rendu de séance.

Le ROB est transmis à madame la Préfète du Gard et à M. le Président de Nîmes Métropole.

Le ROB est mis à la disposition de tous les habitants de la commune sur le site internet de la commune.

Le budget primitif 2027 de la commune sera étudiée et votée lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

Éléments de contexte

International

L'environnement international demeure marqué par de nombreuses incertitudes géopolitiques, politiques, économiques et énergétiques. Les conflits persistants dans plusieurs régions du monde, les élections à venir dans plusieurs pays belligérants, les tensions commerciales et les fluctuations des marchés de l'énergie continuent d'influencer l'activité économique mondiale.

Une inflation persistante avec une nette accélération en zone euro depuis l'été dernier (+3,8% de septembre) qui pèse sur les coûts supportés par les collectivités notamment en matière d'énergie mais aussi de travaux publics, de fournitures et de services.

Des conflits qui durent tant au Moyen-Orient qu'en Europe de l'est et alimentent la volatilité des marches de l'énergie et des matières premières, entraînant notamment une forte contraction économique au Moyen-Orient.

Une croissance en trompe l'œil, selon les données d'octobre 2026 du Fonds Monétaire International, qui devrait s'établir à 3,4% en 2027 mais qui reste quasi exclusivement portée par les investissements mondiaux massifs sur l'Intelligence Artificielle (IA) et pourrait très vite s'effondrer si les attentes placées sur ce secteur se révélaient moins satisfaisantes que prévu.

L'incertitude électorale aux Etats-Unis, en Israël, en France avec dans chaque cas des options économiques et géopolitiques radicalement différentes qui ne permettent pas d'envisager l'avenir autrement qu'avec prudence.

National

L'année 2027 sera évidemment marquée par l'élection présidentielle et d'éventuelles élections législatives organisées dans la foulée.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

De ce fait, la prévision budgétaire ne peut que difficilement se baser sur l'esquisse de Projet de Loi de Finances 2027 présentée par le Gouvernement actuel.

Cependant, ce PLF a en commun avec les propositions et projets de nombreux candidats à la Présidence de la République de remettre en cause les financements et les moyens des collectivités territoriales (et parfois leur existence même) tant au titre de leur budget de fonctionnement que de leurs capacités d'investissement.

Le Gouvernement a avancé un montant de 5,5 milliards d'euros d'économies sur les collectivités en 2027 - et certains candidats parlent de beaucoup plus – qui impactera notamment les frais de personnels (hausse de la contribution à la CNRACL – caisse de retraite) et l'autofinancement des investissements avec la suppression, ou le recul, du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) sur les investissements qui permet aux collectivités de récupérer une part de celle-ci pour engager de nouveaux projets.

Ces annonces s'ajoutent aux précédentes d'une réduction drastique des subventions d'Etat aux investissements locaux, notamment le fond vert qui rend incertain voire impossible un objectif de subvention supérieur à 33% des dépenses réalisées.

D'autre part, les chocs climatiques répétés (canicule, incendies…) et, très probablement, la crise sociale actuelle, impactent les prévisions de croissance 2027 pour la France, limitée à 0,7% quand la moyenne de la zone euro s'établit potentiellement à 1,1%.

Enfin, la crise de la dette souveraine constatée au niveau national avec des taux de crédits qui dépassent désormais 5% à 10 ans impacte directement les capacités d'emprunt des collectivités qui se voient appliquer des taux similaires en plus de « primes de risque » largement réhaussées.

Là encore, ces éléments induisent pour les collectivités de nouvelles difficultés à financer leurs investissements.

Local

En 2027 comme les années précédentes, la commune anticipe des hausses de dépenses venus de l'extérieur : hausse de la cotisation CNRACL, hausse de la pénalité de carence, hausse de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours… qui impacteront son budget de fonctionnement au même titre que les coûts de l'énergie, des produits alimentaires…

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

Par ailleurs, l'organisation obligatoire du recensement de la population en janvier et février 2027, de l'élection présidentielle les 18 avril et 2 mai et, très probablement, d'élections législatives en suivant représentent un coût de 41 000€ pour la commune, loin d'être compensé par les dotations de l'Etat.

Le budget de fonctionnement 2027 de la commune devra donc absorber ces hausses sans remettre en cause le niveau de services rendus aux habitants et sans anticiper une hausse de recette (révision des bases de fiscalité) qui est plus qu'incertaine au regard des premières annonces concernant le budget de la Nation.

Il devra également dégager des économies supplémentaires, sur l'organisation des événements, sur les complémentarités entre les services internes et les établissements satellites, sur la priorisation des interventions pour renforcer la capacité de la commune à financer ses investissements dans le contexte décrit précédemment.

En effet, le programme de rénovation de nos équipements, et notamment de mise à niveau thermique et énergétique de nos bâtiments, et de requalification de nos voiries reste plus que jamais d'actualité et implique que la ville poursuive son effort. Il en va de la sécurité et du confort des usagers, de l'attractivité de notre commune mais aussi de nos marges budgétaires, ces investissements permettant de substantielles économies d'énergie.

Enfin, il convient de souligner que le contexte décrit plus haut, les différentes réformes de la fiscalité des collectivités imposées par l'Etat et l'émergence d'une crise sociale durable impacteront également les partenaires financeurs de la commune – Région Occitanie, Département du Gard, Nîmes Métropole – qui seront probablement amenés à limiter ou revoir leurs soutiens aux investissements locaux.

Nîmes Métropole et Marguerittes - Rappel des liens financiers

Les compétences mutualisées. La communauté d'agglomération de Nîmes Métropole propose à ses communes membres la mutualisation de plusieurs de ses services dans une stratégie partagée d'économies de fonctionnement, de renforcement des compétences et d'unité de gestion à l'échelle du territoire.

Marguerittes a ainsi recours aux compétences de Nîmes Métropole pour ses services informatiques, la médecine préventive, la vidéo protection…

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

L'attribution de compensation. Elle est versée par Nîmes Métropole aux communes membres en fonction des « richesses » apportées par les communes à l'agglomération lors de sa création et du recours des communes aux compétences mutualisées. Elle est donc réajustée à chaque recours de la commune aux compétences de Nîmes Métropole et devrait être stable en 2027, environ 530 000€.

La Dotation de Solidarité Communautaire est un financement facultatif que Nîmes Métropole a choisi d'instituer dès 2002 pour favoriser l'équité territoriale et la solidarité entre communes membres. Cette dotation est calculée en fonction d'indicateurs favorables à notre commune (potentiel fiscal des taxes locales, revenu par habitant, longueur de voirie…) et d'autres beaucoup moins à notre avantage (population DGF, taux de logement social…). Le montant prévisionnel 2027 pourrait s'établir à 83 000€.

Le Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales est un outil de péréquation entre collectivités locales créé en 2012 par l'Etat afin de réduire les écarts de richesses entre territoires. Nîmes Métropole et ses communes membres sont bénéficiaires de ce dispositif qui malheureusement est en baisse constante. L'attribution 2027 pour Marguerittes devra s'établir en tenant compte de cette évolution, 160 000€ pourraient être prévus.

Les Fonds de Concours constituent l'outil d'aide à l'investissement des communes de Nîmes Métropole. Maintenus au même niveau que lors du précédent mandat, cette aide est planifiée par commune et pour 6 ans. Pour Marguerittes, l'enveloppe envisagée par l'Agglomération s'élèverait à 1 100 000€. A noter que l'évolution de la doctrine des Fonds de Concours devraient permettre de rendre plus de projets éligibles à ce soutien qui représente 50% du reste à charge HT d'un projet.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

Marguerittes – Portrait de ville *

* Source Insee 2023 sauf précision contraire

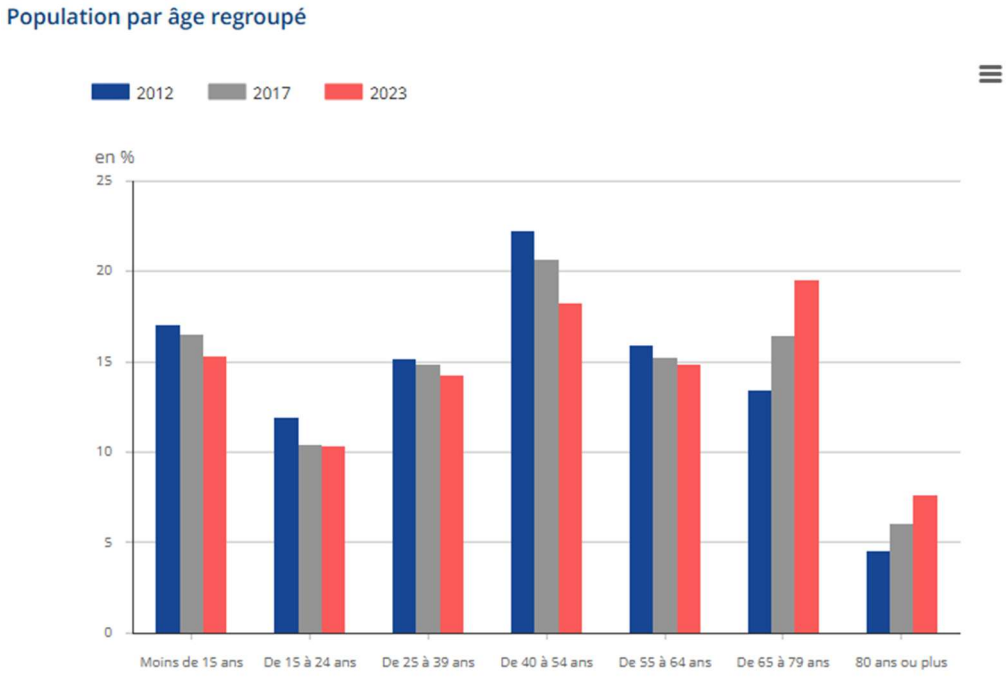
VILLE DE MARGUERITTES

8346 habitants

23,29 km²

330 hab/Km²

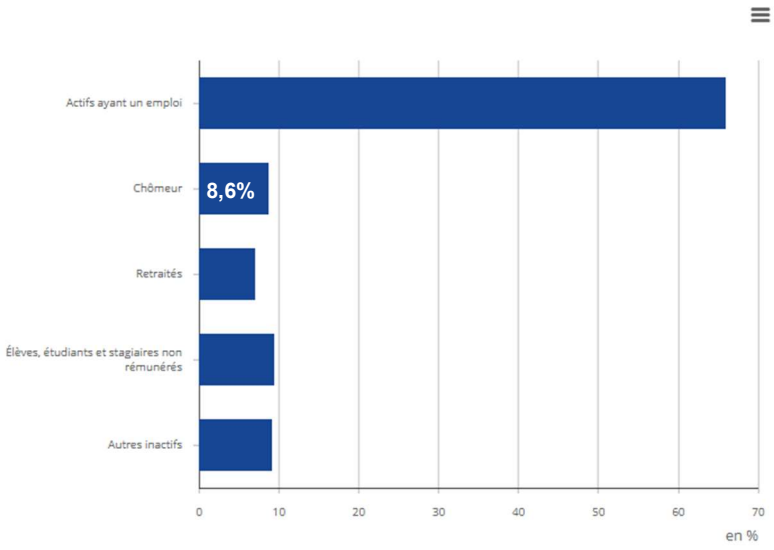
Altitude 41/197 m



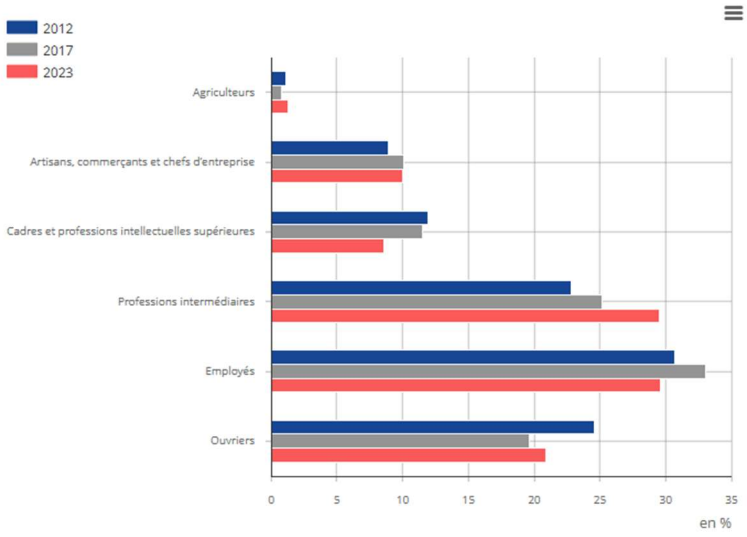
Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

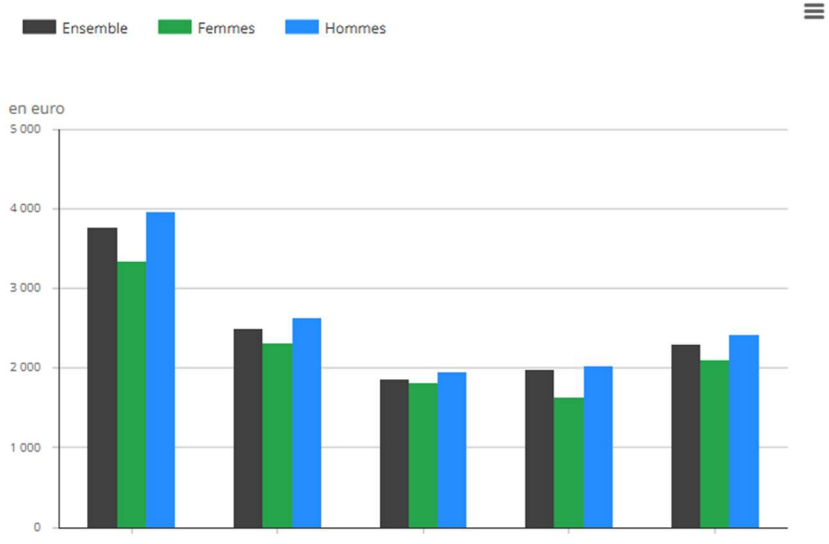
Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2023



Emplois par groupe socioprofessionnel



Salaire net mensuel moyen en EQTP (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2024



Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

Entreprises et commerces





Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017	2023
Résidences principales	739	931	1 539	2 410	2 878	3 386	3 521	3 693	3 770
Résidences secondaires et logements occasionnels	13	21	5	46	44	33	25	29	47
Logements vacants	43	92	102	138	121	128	182	235	244
Ensemble	**795**	**1 044**	**1 646**	**2 594**	**3 043**	**3 547**	**3 728**	**3 957**	**4 061**



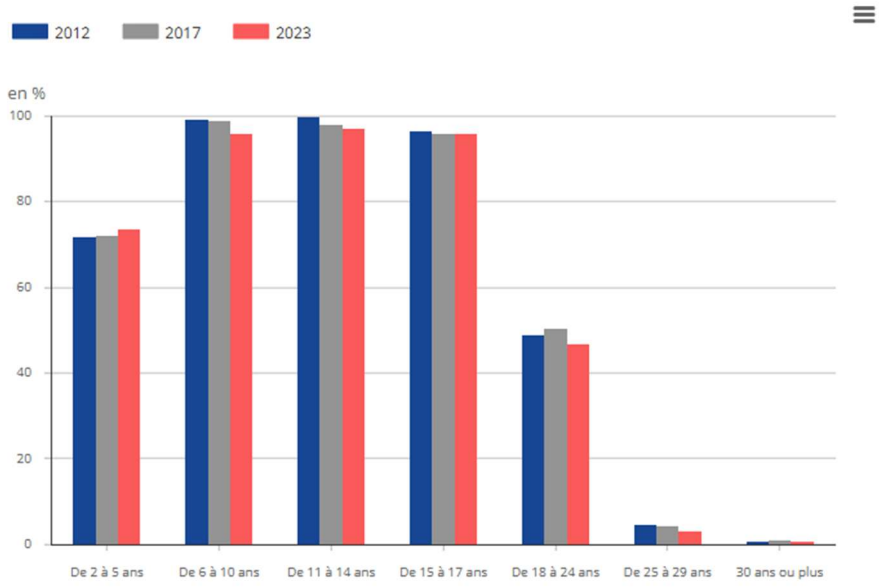
Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

Nombre d'établissements scolaires et de bibliothèques en 2025

Établissements scolaires ou culturels	Nombre
École	6
Collège	1
Lycée d'enseignement général et/ou technologique	0
Lycée d'enseignement professionnel ou agricole	1
Bibliothèque	1

Taux de scolarisation selon l'âge (en %)



Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

Les professionnels de santé



Médecins généralistes

10



Chirurgiens-dentistes

9



Masseurs-kinésithérapeutes

17



Infirmiers

28



Psychologues

7



Pharmacies

2

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

Rétrospective 2019/2026

Evolution budgétaire

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Budget général en M€	9,37	9,34	9,28	9,39	10,82	10,96	10,68	11,51
Investissement en M€	1,53	1,97	3,86	3,74	4,76	4,53	3,99	2,61
Déficit d'investissement en €	-608 715	- 338 204	- 832 834	-374 686	- 1 020 911	- 414 116	+219 482	0
Dette en M€	6,69	6,68	6,71	6,70	6,76	7,36	7,34	7,99
Pénalité de carence en €	0	0	57 211	176 107	175 581	224 864	234 346	238684
Contribution au SDIS en €	237 470	241 711	245 295	253 451	268 405	289 230	300 790	308 657
Inflation en %	1,1	0,5	1,6	5,2	4,9	2	0,9	3,1

Malgré une inflation soutenue, à près de 20% sur la période, et des dépenses contraintes en augmentation constante - pénalité pour carence de logements sociaux et protection des populations (financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui représentent une augmentation des dépenses de 300 000€ an – la commune a maîtrisé sur la période l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, limitée à l'équivalent de l'inflation.

Pour parvenir à ce résultat, la commune s'appuie à la fois sur une recherche d'efficience des services municipaux et des satellites, sur une mobilisation et une diversification des ressources (toitures photovoltaïques, concessions…) et sur des choix d'investissements générateurs d'économies de fonctionnement (éclairage public, performance thermique des bâtiments, renouvellement du parc de véhicules…) qui permettent de dégager les marges de manœuvre indispensables sans remettre en cause et même en améliorant les services au public.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

Le fruit de cette gestion est un investissement soutenu tout au long du mandat pour la modernisation, la requalification, l'adaptation et la performance des bâtiments, écoles, voiries, équipements et espaces municipaux. Dans le même temps, le déficit cumulé d'investissement, proche de 1 millions d'euros en 2019, a été ramené à 0€ en 2026, libérant ainsi la capacité d'autofinancement de la commune.

Comme annoncé dès 2020, ces investissements ont été financés pour un tiers par les ressources propres de la commune, pour un tiers par les subventions de nos financeurs institutionnels et pour un tiers par l'emprunt.

Sur la période, ni le stock de la dette, ni le montant de la dette par habitant, ni la capacité de désendettement n'ont augmenté en dehors de fluctuations conjoncturelles, positives ou négatives, liées à des « pics » de remboursement (2025/2026), des recettes exceptionnelles ou un grand projet comme la rénovation énergétique complète de l'école De Marcieu et la végétalisation de sa cour.

Zoom sur les ressources humaines

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Effectifs	144	104	129	128	124	128	129	128
Budget en M€	4,90	4,84	4,93	45,1	5,28	5,57	5,61	5,58
CNRACL et Mutuelle en €	675 000	656 000	720 000	773 000	742 000	825 000	874 000	915 000
Point d'indice en %	0	0	0	+3,5%	+1,5%	0	0	0

C'est aux communes et établissements publics de plus de 10 000 habitants que la loi fait obligation de traiter dans leur ROB de leurs effectifs.

Pour autant, la transparence de l'action publique et l'exemplarité de la gestion incitent à le faire pour notre commune, notamment pour constater que les effectifs de la commune sont restés stables depuis 2019 alors même que le budget RH a augmenté de 12%.

Cette augmentation est due à deux facteurs :

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

- La volonté de respecter, d'accompagner et de former au mieux les personnels municipaux et des satellites qui a conduit la ville à titulariser plusieurs dizaines d'agents jusqu'alors maintenus dans de contrats précaires, à instaurer et financer la mutuelle pour tous, à pérenniser la prime Macron au travers de la refonte du régime indemnitaire…
- Le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), déroulé de carrière « naturel » des agents et les décisions nationales qui s'imposent à toutes les collectivités (et est évalué en moyenne à 1% de progression par an) comme l'augmentation du point d'indice (+ 5%) et surtout l'augmentation de la cotisation à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriale (CNRACL +50%) qui représente à elle seule la moitié de l'augmentation du budget RH de la commune.

Nota bene : avant 2020, il n'existait pas de tableau des emplois communaux.

Instauré en 2020, il a permis d'avoir une vision réelle des effectifs municipaux et notamment de décider de mettre fin, en 2021, aux nombreuses situations de précarité vécues par les agents de la commune, qui pour certaines existaient depuis plusieurs décennies, en titularisant 25 contractuels.

Comparatif des dépenses et recettes par habitant par rapport aux communes de la strate au niveau national

	Marguerittes	National
Dépenses de fonctionnement par habitant - dont RH - dont subventions - dont administration - dont charge financière	**1 138€** - 633€ - 174€ - 309€ - 22€	**1 111€** - 638€ - 102€ - 353€ - 19€
Dépenses d'équipement par habitant	319€	479€
Impact de la dette par habitant	809€	762€
Recette fiscale par habitant	1 331€	1 632€

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

2025/2027, années de mutation

En 2025, le ROB de la commune notait le passage d'une situation d'incertitude à une situation d'austérité et posait les bases d'une vision pluriannuelle des orientations budgétaires afin d'assurer les indispensables budgets de transition.

C'est aujourd'hui dans une perspective de profonde mutation de l'environnement socio-économique et des équilibres budgétaires des collectivités territoriales qu'il convient d'inscrire ces orientations.

Depuis plusieurs décennies, c'est dans un monde en paix, avec une inflation inférieure à 1% par an, une croissance régulière, une énergie peu chère, un crédit accessible à des taux très bas et, au moins depuis quelques années, des dotations constantes que les collectivités ont pu construire leurs budgets et leurs politiques publiques.

Elles vivent désormais et de façon très certainement durable avec des conflits installés, une énergie très chère, des crédits inaccessibles à des taux élevées, une inflation constante, une croissance atone et des financements réduits.

Cette réalité implique évidemment une approche budgétaire radicalement différente afin d'instaurer une gestion résiliente où chaque demande, chaque proposition, chaque option devra être choisie et retenue en fonction de notre seule capacité à la mettre en œuvre et à la pérenniser sans compter sur une quelconque dynamique collective.

Ainsi, il n'est plus question de compter sur un haut niveau de subvention ou un recours significatif à l'emprunt pour financer les investissements indispensables pour l'avenir. C'est la capacité de la commune à dégager de son fonctionnement des moyens financiers qui lui donnera les moyens de réaliser les projets nécessaires et souhaités par les citoyens.

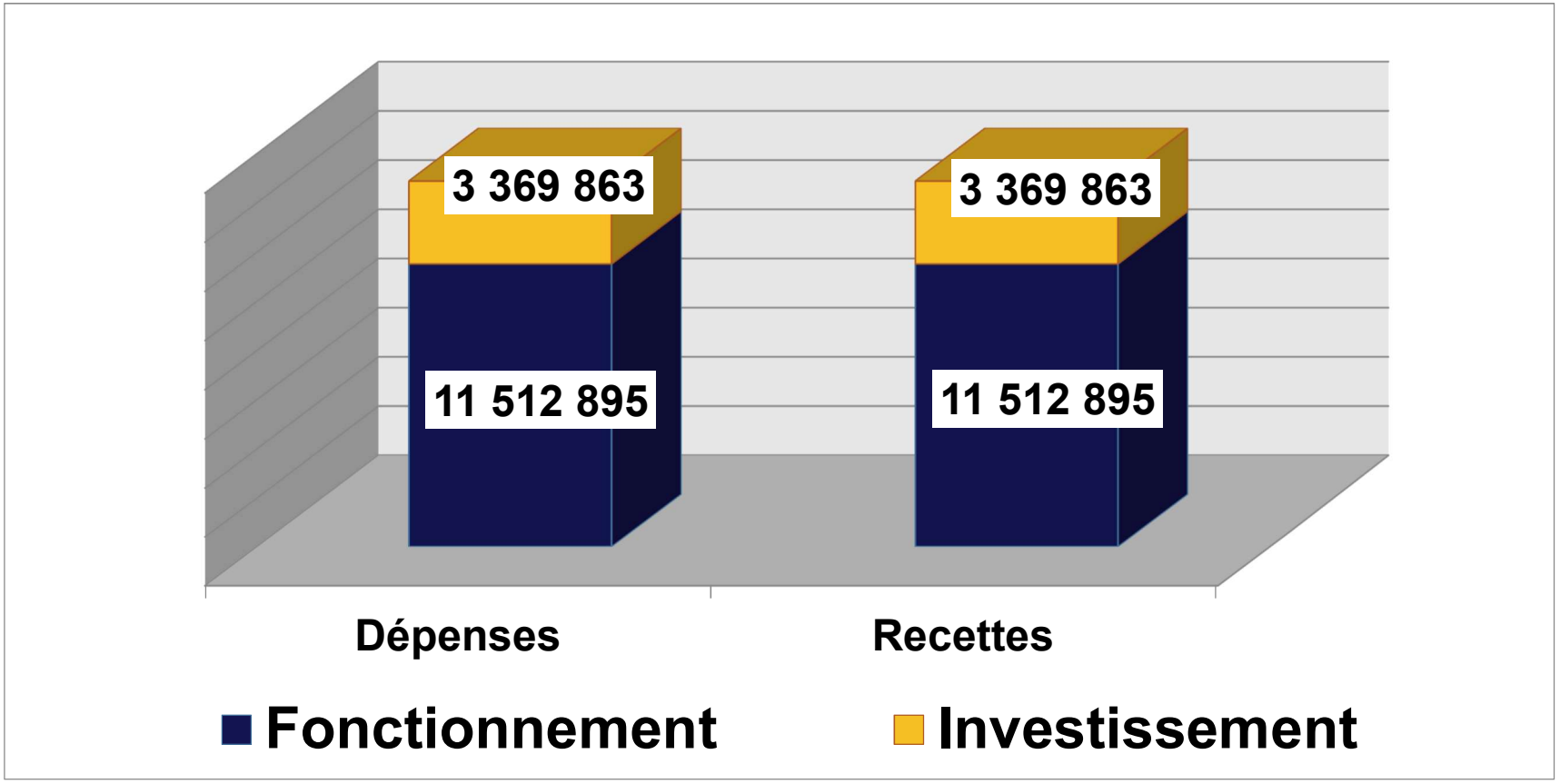
Une trajectoire de réduction des coûts de fonctionnement est donc inscrite dans ses orientations budgétaires, accompagnée d'une recherche de recettes nouvelles qui ne viendront ni des ménages ni des entreprises du territoire.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

Rappel et point sur le BP 2026

Le budget primitif 2026 de la commune a été votée le 29 avril 2026, en raison de la tenue cette année des élections municipales, et à hauteur de 14 882 758€.



Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

Au 20 octobre 2026, les prévisions de réalisation du budget font apparaître :

En fonctionnement, au 15 octobre, le résultat prévisionnel s'établissait à 10 890 402€ en dépenses pour 11 417 058€ en recettes, faisant apparaître un résultat positif à 526 656€.

En investissement, 2 489 903€ en dépenses et 2 510 296 en recettes pour un résultat positif de 20 393€.

En 2026, la commune a réalisé et réalisera 0€ d'emprunt, permettant de réduire l'endettement de 612 000€.

Ces résultats prévisionnels démontrent que les objectifs posés pour les années 2025, 2026 et désormais 2027 sont tenus.

- Maîtrise des dépenses grâce à une diminution des charges courantes et une optimisation des ressources communales.
- Renforcement des capacités d'investissements autofinancés par l'augmentation des marges de gestion et de l'épargne brute avec une perspective à plus de 10% des recettes réelles de fonctionnement
- Investissement pour l'avenir par l'adaptation de nos équipements
- Endettement maîtrisé avec une capacité de désendettement inférieure à 8 ans.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

Orientations budgétaires 2027

Les objectifs qui viennent d'être énoncés restent les marqueurs des orientations budgétaires pour l'année 2027 et pour les années à venir et sont illustrés par 4 chiffres :

- 0% augmentation d'impôts
- 40 000€ de baisse des dépenses de fonctionnement
- 0€ emprunt
- 2 millions d'euros d'investissements

L'efficience des services publics

La baisse des dépenses de fonctionnement est le corollaire indispensable d'une fiscalité qui n'augmente pas et d'un niveau de services élevé qui participe à l'attractivité, la qualité de vie, la solidarité qui caractérisent et doivent continuer à caractériser Marguerittes.

L'optimisation constante du fonctionnement de la collectivité et de ses services doit être un objectif constant à réaliser par tous les moyens mobilisables tels que la mutualisation accrue avec l'agglomération, la modernisation des process et le recours aux nouvelles technologies, des investissements générateurs d'économies ou encore la recherche de nouvelles recettes pérennes par contrats ou concessions notamment.

Si le niveau des services rendus par la commune à la population est directement lié à l'effort que l'on consent collectivement pour ces services, le maintien et le développement de ceux-ci ne peuvent pas dépendre d'une augmentation constante de leurs coûts et de sa répercussion sur les usagers.

C'est donc bien dans une recherche d'efficience qui projette de réduire de 3% en 3 ans le budget de fonctionnement que ces orientations projettent la commune.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

Rénovation, adaptation et modernisation pour un renouvellement durable

La ville de Marguerites bénéficie de nombreux et précieux équipements et bâtiments, pour la plupart construits il y a plusieurs décennies, et plus, qui nécessitent aujourd'hui de lourdes interventions de sécurité, d'efficacité énergétique, de confort d'usage pour de nouvelles pratiques, de nouveaux besoins, de nouvelles formes de vie.

Le mauvais état de trop nombreuses voiries, la sécurité des biens et des personnes contre tous les risques, l'adaptation et la lutte contre les conséquences du réchauffement climatique sont les autres défis que la ville doit prendre en compte et relever pour construire un renouvellement durable, pour que les enfants de Marguerittes puissent vivre dans une ville toujours aussi accueillante, vivante et solidaire.

L'effort d'investissement soutenu réalisé depuis 2020 doit donc être poursuivi à un niveau similaire dans les prochaines années mais dans un contexte totalement différent marquée par la baisse des subventions et la hausse spectaculaire du coût du crédit.

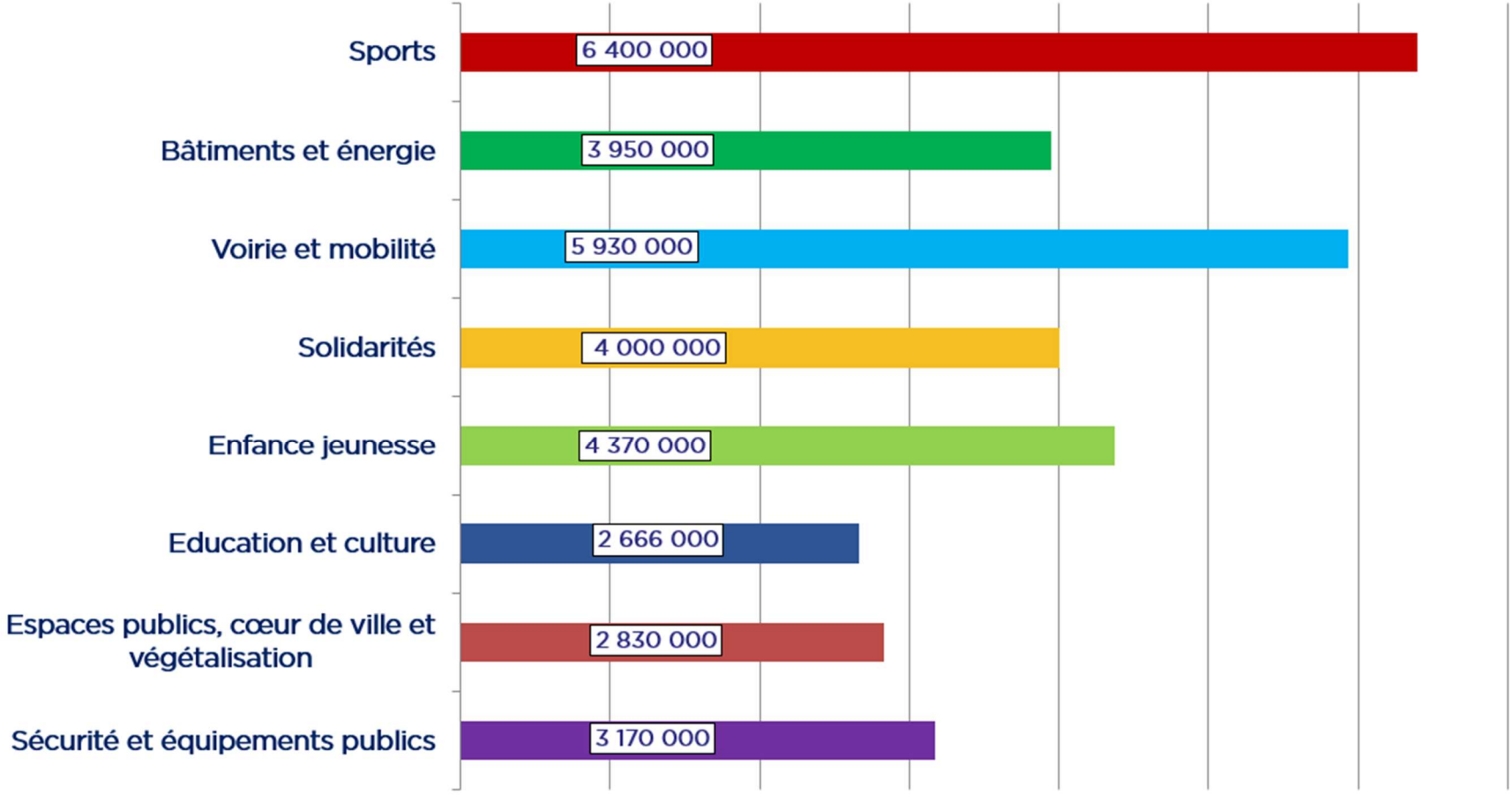
Deux années sans recours à l'emprunt, ajoutées aux efforts de gestion et à une programmation pluriannuelle réaliste de nos investissements permettront à la commune d'assurer cette transition et de renforcer ses capacités d'autofinancement.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

Plan Pluriannuel d'Investissement

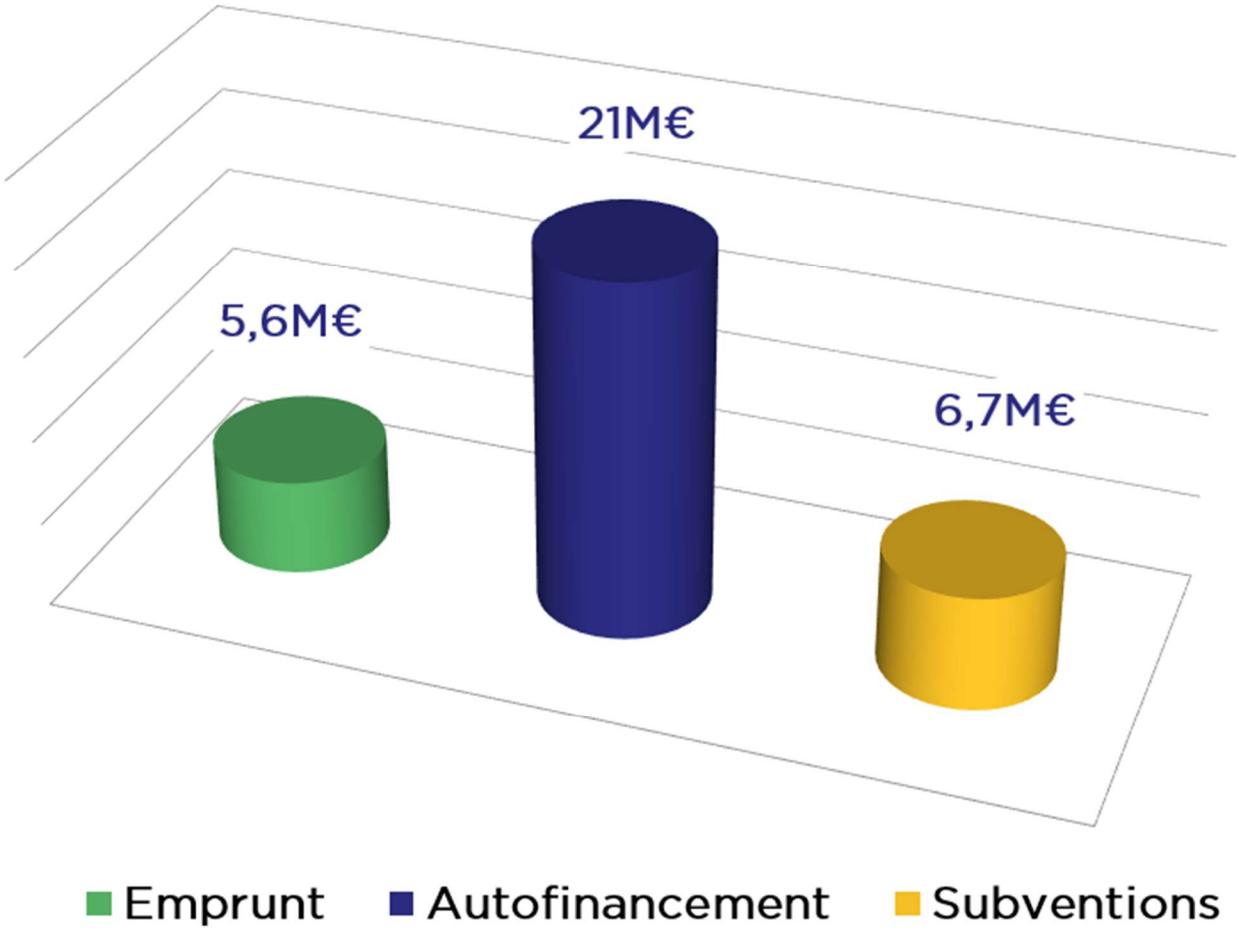
33,31 millions d'euros jusqu'en 2040



Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

Financement des investissements



Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

Ce Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) est en pleine cohérence avec les orientations budgétaires définies et le contexte dans lequel la commune évolue désormais.

Il planifie par thématiques un investissement réel (hors remboursement de la dette et opérations d'ordre) à hauteur de 2,4M€ par an absolument indispensable pour assurer le maintien, la mutation et le développement des espaces, équipements et services publics de la commune.

En recette, il limite l'emprunt à 400 000€/an en moyenne, donc bien en dessous du remboursement annuel du capital (600 000€/an) ce qui revient à un désendettement régulier de la commune.

Il confirme une ambition raisonnable de financement par les partenaires de la collectivité, à 20% des investissements contre 33% réalisés lors des 6 dernières années.

Enfin, il consolide l'objectif d'un autofinancement consolidé à plus de 10% des recettes réelles de fonctionnement soit 1,5M€ par an en moyenne.

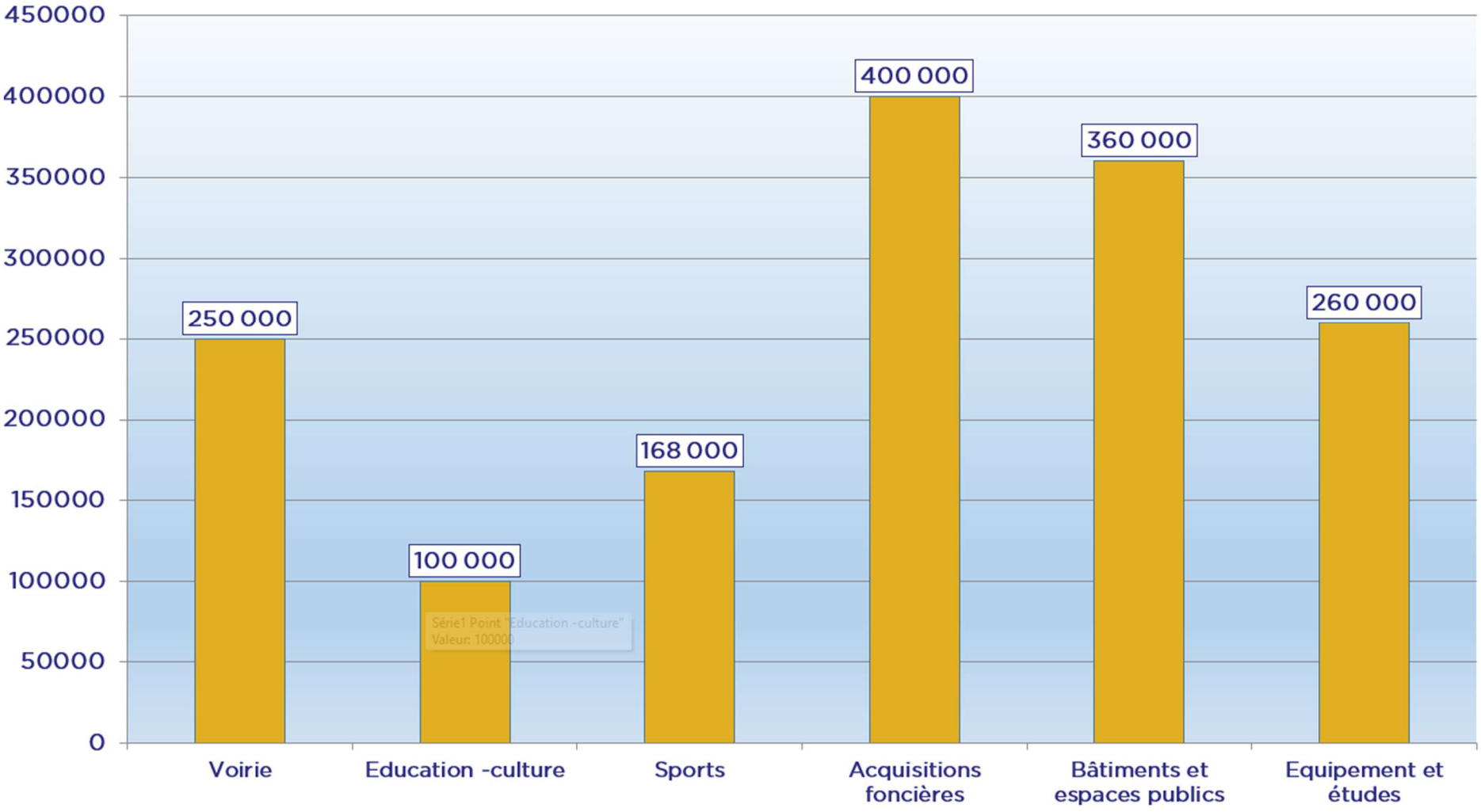
Avec 0€ d'emprunt cette année et dans le cadre de ce PPI, l'objectif d'investissement 2027 sera contenu à 2M€ en l'attente d'études et analyses permettant d'engager sur 2028 et 2029 plusieurs grands projets.

Le tableau ci-dessous présente les principales thématiques d'engagement pour 2027.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

Investissements 2027



Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

Gestion de l'emprunt et de la dette

Les tableaux ci-dessous exposent, règlementairement, l'évolution de la dette de la commune ces 10 dernières et son tableau d'extinction dans les 10 prochaines années.

Ils illustrent la stratégie 2020/2026 de maîtrise de l'endettement avec un stock de la dette et un endettement par habitant (à population égale) constants qui ont permis d'axer l'effort sur l'entretien du patrimoine communal (voirie, bâtiments, écoles, espaces verts…) et la transition énergétique avec des effets majeurs sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité (Eclairage public, écoles, mairie…).

Pour aller plus loin, les orientations budgétaires posent pour les années à venir le principe d'un recours à l'emprunt limité au financement des investissements structurants et à des montants inférieurs à celui du remboursement du capital afin d'inscrire la commune dans une stratégie durable de désendettement et de consolidation de son autofinancement.

Stock de la dette au 1er janvier

Année	Nombre de prêts	Nombre d'habitants	Stock au 01/01	Stock par habitant	Capital à rembourser	Annuité	Capital emprunté
2019	20	8754	6 694 881 €	765	606 696 €	764 374 €	600 000 €
2020	20	8744	6 688 185 €	765	597 688 €	723 887 €	615 750 €
2021	15	8744	6 706 247 €	767	609 419 €	716 783 €	600 000 €
2022	18	8744	6 696 828 €	766	690 385 €	793 766 €	750 000 €
2023	20	8744	6 756 443 €	773	719 575 €	835 359 €	1 320 000 €
2024	25	8820	7 356 868 €	834	814 050 €	1 009 382 €	800 000 €
2025	26	8679	7 342 818 €	846	855 490 €	1 044 640 €	1 500 000 €
2026	25	8581	7 987 328 €	931	611 981 €	803 800 €	- €
2027	23	8346	7 375 347 €	884	619 876 €	790 085 €	- €
2028	23	8346	6 755 471 €	809	631 883 €		

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

NOTA BENE : en 2020, le capital emprunté a été de 500 000€ auxquels s'ajoutent 115 750€ pour la renégociation de 4 emprunts.

Tableau d'extinction de la dette

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 210 €	3 515 €	3 536 €	3 557 €	3 578 €	3 599 €	3 620 €	3 642 €	3 663 €	1 840 €
Recup1-0266934	47 789 €	50 083 €	52 487 €	55 006 €	57 646 €	60 413 €	63 313 €	66 352 €		
Dépenses d'investissement	61 219 €	62 478 €	63 765 €	65 072 €	- €	- €	- €	- €	- €	
CONST.CUISISNE CENTRALE	538 €			- €	- €	- €	- €	- €	- €	
CONST.CHAMPS DE FOIRE/PARC PERI URBAIN	3 110 €			- €	- €	- €	- €	- €	- €	
INVESTISSEMENT 2016	33 972 €	34 312 €	34 655 €	35 001 €	35 351 €	35 705 €	- €	- €	- €	
VOIRIE 2017	25 067 €	25 067 €	25 067 €	25 067 €	25 067 €	25 067 €	25 067 €	6 266 €		
Financement reports 2017	21 600 €	21 600 €	21 600 €	21 600 €	21 600 €	21 600 €	21 600 €	5 400 €		
Investissement 2018	33 389 €	33 825 €	34 267 €	34 715 €	35 168 €	35 628 €	36 093 €	27 379 €		
INVESTISSEMENT 2019	39 665 €	40 063 €	40 465 €	40 871 €	41 281 €	41 696 €	42 114 €	42 537 €	32 183 €	
Réaménagement 4 contrats CE	120 629 €	122 705 €	124 816 €	126 965 €	129 150 €	131 372 €	133 633 €	135 933 €	34 347 €	
Emprunt 2021 La Banque Postale	33 333 €	33 333 €	33 333 €	33 333 €	33 333 €	33 333 €	33 333 €	33 333 €	33 333 €	33 333 €
Pret Acquisition foncière en centre urbain	11 193 €	11 289 €	11 385 €	11 481 €	11 579 €	11 677 €	11 777 €	11 877 €	11 978 €	12 079 €
Pret rénovation totalité réseau d'éclairage public	19 607 €	19 735 €	19 863 €	19 992 €	20 122 €	20 253 €	20 385 €	20 517 €	20 650 €	20 785 €
Prêt rénovation éclairage public	11 621 €	11 999 €	12 389 €	12 791 €	13 207 €	13 636 €	14 079 €	14 537 €	15 009 €	15 497 €
Investissement 2022	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €
Parc Magne 2023	5 129 €	5 340 €	5 559 €	5 787 €	6 024 €	6 271 €	6 528 €	6 796 €	7 075 €	7 365 €
Voirie 2023	38 072 €	39 547 €	41 080 €	42 672 €	44 325 €	46 043 €	47 827 €	49 681 €	51 606 €	53 605 €
Rénovation énergétique peyrouse	11 408 €	11 505 €	11 747 €	11 993 €	12 245 €	12 502 €	12 765 €	13 033 €	13 307 €	13 586 €
Parc Magne 2023 (AFL)	9 652 €	10 025 €	10 412 €	10 815 €	11 233 €	11 667 €	12 118 €	12 586 €	13 073 €	13 578 €
Végétalisation groupe peyrouse	6 032 €	6 249 €	6 475 €	6 708 €	6 950 €	7 201 €	7 461 €	7 730 €	8 009 €	8 298 €
Voirie 2024	7 373 €	7 610 €	7 855 €	8 108 €	8 369 €	8 638 €	8 916 €	9 203 €	9 499 €	9 805 €
Avenue de la république + végétalisation groupe scolaire de Marcieu	12 562 €	13 031 €	13 517 €	14 021 €	14 544 €	15 087 €	15 650 €	16 234 €	16 839 €	17 468 €
Rénovation énergétique De Marcieu	16 116 €	16 192 €	16 532 €	16 879 €	17 234 €	17 596 €	17 965 €	18 343 €	18 728 €	19 121 €
Investissement 2025	17 696 €	18 375 €	19 079 €	19 811 €	20 570 €	21 359 €	22 178 €	23 028 €	23 911 €	24 828 €
Capital	**611 981 €**	**619 876 €**	**631 883 €**	**644 245 €**	**590 577 €**	**602 343 €**	**578 422 €**	**546 406 €**	**335 210 €**	**273 188 €**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_22-DE

Valorisation des mises à disposition de salles - année 2026

Gymnase Michel MAZEL			
Association	Heures par semaine	Heures par an	Valeur
Coût horaire de fonctionnement			23,63
Handball	28,5	1026	24 244,38
ESM	1,5	54	1 276,02
MGRS	13,5	486	11 484,18
GV Claire cour	3	108	2 552,04
Futsal	4,5	162	3 828,06
Collège Lou Castellas	30	1080	25 520,40
MRC	1	36	850,68
Ecole Peyrouse	3	108	2 552,04
Ecole De Marcieu	7,5	270	6 380,10

Annexe Gymnase Michel Mazel			
Association	Heures par semaine	Heures par an	Valeur
Coût horaire de fonctionnement			2,36
Collège Lou Castellas	24,5	882	2 081,52
Ecole Peyrouse	3	108	254,88
GRS	16	576	1 359,36
FUTSAL	11,5	414	977,04
CSM	2,5	90	212,40
ESM	1,5	54	127,44
SDIS	1,5	54	127,44
Badminton	6	216	509,76
Ecole De Marcieu	6	216	509,76
GV Claire Cour	3	108	254,88

Petite salle Gymnase Michel Mazel			
Association	Heures par semaine	Heures par an	Valeur
Coût horaire de fonctionnement			2,36
Tir à l'arc	61,5	2214	5 225,04

Annexe espace Louis Picard			
Association	Heures par semaine	Heures par an	Valeur
Coût horaire de fonctionnement			1,21 €
GV Claire Cour	11	396	479,16 €
MRS	12	432	522,72 €
MDC	7,75	279	337,59 €
Zumba Tonic	2	72	87,12 €
Daisy Country	4,5	162	196,02 €
Ecole Peyrouse	3	108	130,68 €

Espace Louis Picard			
Association	Heures par semaine	Heures par an	Valeur
Coût horaire de fonctionnement			11,05 €
MRC	1	36	397,80 €
GV Claire Cour	3	108	1 193,40 €

Dojo			
Association	Heures par semaine	Heures par an	Valeur
Coût horaire de fonctionnement			4,34 €
SDIS	1	36	156,24 €
Karaté	12,5	450	1 953,00 €
Judo	20,5	738	3 202,92 €
Aïkido	21	756	3 281,04 €

Salle Maurice Laurent			
Association	Heures par semaine	Heures par an	Valeur
Coût horaire de fonctionnement			2,64
MRS	5	180	475,20
CHAM	4	144	380,16
FNACA	0,5	18	47,52
France Alzheimer Gard	2	72	190,08

Arènes et salles des arènes			
Association	Heures par semaine	Heures par an	Valeur
Coût horaire de fonctionnement			6,10
Souleiado	6,5	234	1 427,40
Zumba tonic	2	72	439,20
Ours Blanc	11	396	2 415,60
MDC	9	324	1 976,40
Osco	13	468	2 854,80

Serre de Praden			
Association	Heures par semaine	Heures par an	Valeur
Coût horaire de fonctionnement			3,75
Marguerythmes	3	108	405,00

Salle Anthemis			
Association	Heures par semaine	Heures par an	Valeur
Coût horaire de fonctionnement			1,89
Li couté Négré	35	1260	2 381,40
Amicales Rencontres	23	828	1 564,92

Salle de La Poste			
Association	Heures par semaine	Heures par an	Valeur
Coût horaire de fonctionnement			0,17
UNC		3840	652,80
Atelier encadrement	10	360	61,20
Atelier peinture	8	288	48,96

Equipements dédiés		
Equipement	Association	Valeur
Local et terrains arènes	ARAM	20 253,11
Arènes	CT LA BOUVINA	40 487,07
Local place du Calvaire	France Alzheimer	5 376,00
Local place du Calvaire	Light in box	5 376,00
Local Praden	Boule marguerit	20 236,80
Terrains de football et vestiaires	ESM	46 630,72
Terrains de rugby et vestiaires	MRC	35 341,41
Terrains de tennis et local	Tennis	5 465,05
Salle de boxe	Kick boxing	18 240,00
Ecole de musique	Ecole de musique	10 137,60

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769